

rend aux fermiers de l'Ouest du pays. Il y a longtemps que, dans l'Est, on était négligé, et voici que maintenant, pour une fois enfin, un ministre de l'Agriculture daigne se pencher sur le problème principal, celui de l'industrie laitière.

Je ne puis faire autrement, ce soir, que féliciter le ministre et son gouvernement. Je suis sûr que la plupart, sinon la totalité des cultivateurs, seront heureux d'apprendre que cette loi, que nous avons préconisée, sera bientôt dans les statuts du Canada. Cette Commission canadienne de l'industrie laitière, comme on l'a dit, groupera des représentants de l'industrie laitière à travers le Canada, et je suis sûr que les résultats ne tarderont pas à se faire sentir et que, comme on l'a dit aussi, le cultivateur engagé dans cette industrie pourra, comme il se doit, toucher le revenu auquel il a droit.

J'entendais tout à l'heure l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) nous parler de promesses électorales. Eh bien, disons que pour une fois, au point de vue agricole, nous avons au moins deux lois, que nous avions promises, qui seront adoptées et mises en vigueur.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot en parlant non seulement de la Commission canadienne de l'industrie laitière, mais en faisant une rétrospective de l'agriculture en général, disait que ça allait mal au Canada. Et pourtant, au fur et à mesure qu'il continuait, il disait que pendant la période où son parti était au pouvoir, tout avait été fait. Je me demande comment tout peut avoir été fait et qu'actuellement il nous dise qu'il n'y a rien de fait. C'est donc dire, monsieur le président, que quand il nous parlait d'assurance-récolte, nous, de l'Est, ne pouvions même pas en bénéficier.

Je me rappelle que cette loi fut adoptée par l'ancien gouvernement, de 1958 à 1962, alors que j'étais à la Chambre. Et je me rappelle que les députés de l'Ontario, du Québec et des Maritimes s'étaient levés pour demander au député de Qu'Appelle (M. Hamilton), qui était alors ministre de l'Agriculture, d'apporter des amendements à cette loi sur l'assurance-récolte, afin qu'elle soit applicable dans les provinces où la culture diversifiée existait.

Or, monsieur le président, même après une requête de la part des députés des différentes provinces, la loi sur l'assurance-récolte est restée telle quelle, et je suis heureux de voir aujourd'hui au *Feuilleton* de la Chambre qu'elle sera amendée afin que les provinces de l'Est, provinces qui font de la culture diversifiée, puissent en bénéficier elles aussi.

On disait que nous avions promis la distribution du lait dans les écoles. Je ne m'étonne pas du tout de cette promesse, monsieur le

président, car à l'époque où elle a été faite, nous accusions un surplus dans le pays. Nous avions un surplus de beurre et de lait. La situation n'est plus la même aujourd'hui, puisque certains députés de l'opposition, y compris l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, a même admis que la production ne serait peut-être pas suffisante dans quelques années.

Quant à l'honorable député de Chapleau (M. Laprise), qui a semblé critiquer cette Commission canadienne de l'industrie laitière, en disant que son seul but était de créer de hauts postes, eh bien, pour un député de l'Est, dire une telle chose, quand il s'agit de la Commission canadienne de l'industrie laitière qui rendra les mêmes services que la Commission canadienne du blé, c'est pratiquement commettre un sacrilège.

Il y a plusieurs années que les cultivateurs demandent la création de cette Commission canadienne de l'industrie laitière, et quand le député de Chapleau la qualifie de mesure socialisante, à ce moment-là je me demande s'il prétend que la Commission canadienne du blé est aussi une mesure socialisante.

Il propose des subventions pour augmenter le prix du lait. Je lui conseille, à son retour chez lui, en fin de semaine, de discuter avec les cultivateurs de sa région, et il se rendra compte d'une chose, c'est que le cultivateur, aujourd'hui, ne veut plus vivre de subventions, il veut que sa ferme soit rentable et il veut que des commissions, comme la Commission canadienne de l'industrie laitière, soient instituées afin que lui, qui est un homme honorable et qui veut gagner sa vie, puisse, comme tous les autres citoyens, avoir un commerce rentable, sans subvention de l'État.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, car je ne veux pas être plus long, je désire féliciter le ministre de cette initiative d'établir une Commission canadienne de l'industrie laitière. D'ailleurs, je ne doute pas que les résultats de son travail apporteront aux cultivateurs qui s'adonnent à l'industrie laitière des profits qui leur permettront, tout comme les autres industries au Canada, de toucher des profits et de vivre convenablement, à l'instar de leurs concitoyens qui travaillent dans les autres industries au Canada.

[Traduction]

M. McCutcheon: J'aimerais participer très brièvement à la discussion ce soir. En commençant, je tiens à féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de résolution. D'après moi, son discours était admirable. Une partie de la résolution est tellement remarquable qu'il faudrait la répéter et je me propose de